

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 997**29 juin 2002****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Forum, S.à r.l., Bertrange ...	47821	S.A., Luxembourg	47827
AL.CO. S.A., Luxembourg	47848	DI-LUX, Dredging International (Luxembourg)	
Alias Development S.A., Strassen	47819	S.A., Luxembourg	47828
Anfe Financing International S.A., Luxembourg...	47850	Dixie S.A.H., Luxembourg.....	47848
Artesia Lux, Artesia Bank Luxembourg S.A., Lu-		Ecology Development Finance Company S.A.H.,	
xembourg	47812	Luxembourg	47849
Artesia Lux, Artesia Bank Luxembourg S.A., Lu-		Edo Investments S.A., Luxembourg.....	47856
xembourg	47812	Ensie Holding S.A., Luxembourg	47855
Avaco Holding S.A., Luxembourg	47826	Eric International S.A., Luxembourg	47849
Bagnadore S.A., Luxembourg.....	47848	Erwilux, GmbH, Niederanven	47845
Banco Mercantil de São Paulo International S.A.,		Escalade S.A., Luxembourg.....	47827
Luxembourg.....	47829	Eurofederal, Sicav, Luxembourg.....	47830
Benares S.A.H., Luxembourg	47854	Eurokrono S.A., Luxembourg-Kirchberg	47818
Bentex Trading S.A.H., Luxembourg.....	47850	EV-Invest S.A., Luxembourg	47845
Blaque S.A., Luxembourg	47843	Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l.,	
Blue River Holding S.A., Luxembourg.....	47843	Steinsel	47838
Brainz S.A., Luxembourg	47843	Feskens Luxembourg S.A., Luxembourg	47841
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg ...	47850	Ffauf S.A., Luxembourg-Kirchberg	47826
Brunn S.A., Luxembourg.....	47827	Florenville Investments S.A., Luxembourg	47843
Buenos Aires Diseno, S.à r.l., Luxembourg.....	47829	Gallium S.A., Luxembourg-Kirchberg	47825
Buenos Aires Diseno, S.à r.l., Luxembourg.....	47830	General Development Activities - G.D.A. S.A.,	
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxem-		Luxembourg-Kirchberg	47825
bourg.....	47846	Gerveste S.A., Luxembourg	47827
(Le) Caré Holding S.A., Luxembourg	47848	Hacofin S.A., Luxembourg	47850
Chambers Estate S.A., Pétange	47815	Harmony Concept, S.à r.l., Luxembourg	47837
Chambers Estate S.A., Pétange	47817	Harmony Concept, S.à r.l., Luxembourg	47837
Comint S.A., Luxembourg	47826	Holleur S.A., Luxembourg.....	47851
Communications Avenir Perspective S.A., Pé-		IDSP International, S.à r.l., Clemency	47821
tange	47816	Igma S.A.H., Luxembourg.....	47847
Communications Avenir Perspective S.A., Pé-		ING Index Linked Fund, Sicav, Strassen	47853
tange	47821	Index S.A., Luxembourg-Kirchberg	47825
Compagnie Financière de la Gaichel S.A.H., Lu-		International Motor Parts S.A., Luxembourg ...	47835
xembourg.....	47854	Intervalor S.A.H., Luxembourg.....	47847
Compagnie Financière pour l'Équipement de		Inverlux S.A.H., Luxembourg	47855
l'Hôtellerie S.A.H., Luxembourg	47838	Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Hunche-	
Compagnie Financière pour l'Équipement de		range	47819
l'Hôtellerie S.A.H., Luxembourg	47840	Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Hunche-	
Dagobert Holding S.A., Luxembourg.....	47827	range	47819
Debussy Holding S.A., Luxembourg.....	47856	Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Hunche-	
DI-LUX, Dredging International (Luxembourg)		range	47819

Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Huncherange	47819	Pompadour Holding S.A., Luxembourg	47841
Kokkel Trading & Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	47826	PRO Investment S.A.H., Luxembourg	47842
Komaco International Holding S.A., Luxembourg	47826	PRO Investment S.A.H., Luxembourg	47842
Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Luxembourg	47823	PRO Investment S.A.H., Luxembourg	47842
Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Luxembourg	47825	Primecite Invest S.A., Pétange	47817
Lanor Holding S.A., Pétange	47822	Primecite Invest S.A., Pétange	47823
Lanor Holding S.A., Pétange	47822	R.D.I., Research & Development International S.A.H., Luxembourg	47855
Lanor Holding S.A., Pétange	47822	Ravagnan International S.A., Luxembourg	47832
Lux-Portfolio, Sicav, Luxembourg	47811	Ravagnan International S.A., Luxembourg	47835
Lux-Top 50, Sicav, Luxembourg	47814	Real Property Investments S.A., Luxembourg	47825
Lyere Investments S.A., Luxembourg	47854	Restaurant Asiatique Cuilin, S.à r.l., Rodange	47816
5M Europe S.A., Luxembourg	47852	Restaurant Asiatique Cuilin, S.à r.l., Rodange	47816
Maaskade, S.à r.l., Luxembourg	47826	Reunion S.A.H., Luxembourg	47820
Marepier Holding S.A., Luxembourg	47828	Reunion S.A.H., Luxembourg	47820
Mediator, S.à r.l., Luxembourg	47821	Reunion S.A.H., Luxembourg	47820
Metelco S.A., Luxembourg	47840	Riverside Luxembourg S.A., Luxembourg	47843
Minerals Trading S.A., Luxembourg	47853	S.I.P.E.F. 1, S.à r.l., Luxembourg	47843
Moissac S.A., Luxembourg-Kirchberg	47823	Scip-Holding S.A., Luxembourg	47845
Multi-Funds, Sicav, Strassen	47852	Service Photo Luxembourg S.A., Luxembourg	47822
Multiadvisers Fund	47813	SGT, Société de Gestion et Travaux S.A., Luxembourg	47841
Mytaluma S.A.H., Luxembourg	47854	SMAC S.A., Luxembourg	47846
Natilux Holding S.A., Luxembourg	47841	SMAC S.A., Luxembourg	47846
NCP, New Communications Participations S.A., Luxembourg	47844	Smaragtin S.A., Luxembourg	47827
NCP, New Communications Participations S.A., Luxembourg	47844	Smarten Software International S.A., Luxembourg	47829
Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg	47851	Somerville Holding S.A., Luxembourg	47841
Ntech International S.A., Luxembourg	47846	Sotrex S.A., Luxembourg	47831
Office City S.A., Luxembourg	47844	Sotrex S.A., Luxembourg	47832
Orleans Holding S.A., Luxembourg	47852	Souvenance Holding S.A., Luxembourg	47841
Outre-Mer Invest S.A.H., Luxembourg	47851	Tamerza Invest S.A., Pétange	47818
Papier International Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	47822	Tamerza Invest S.A., Pétange	47821
Participations Financières Internationales S.A.H., Luxembourg	47810	Terra Roxa, S.à r.l., Bascharage	47823
Passing Shot S.A.H., Luxembourg	47853	Trade & Polichemical Holding S.A., Luxembourg	47856
Pharmatec S.A., Strassen	47828	TSV Tech, S.à r.l., Rodange	47823
Pharmatec S.A., Strassen	47829	Ukemi Holding S.A., Luxembourg	47849
Pocolum S.A.H., Luxembourg	47849	Urus S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	47821
		Vanstar Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	47817
		Windsor Management Luxembourg S.A., Luxembourg	47844
		Yarra Holding S.A., Luxembourg	47851

PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 45.990.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2002, Monsieur Edmond Ries, expert comptable, L-Bertrange, Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, L-Sandweiler et Monsieur Guy Hornick, expert comptable, L-Bertrange, ont été appelés aux fonctions d'Administrateur, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Monsieur Albert Pennacchio et Monsieur Jean Bodoni, Monsieur Rolando Benedick restant par ailleurs Administrateur.

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Madame Rolande Germain, démissionnaire. Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

Pour PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2002, vol. 566, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28867/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

LUX-PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 66.907.

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme de droit luxembourgeois soumise au régime des Sociétés d'Investissement à Capital Variable («SICAV») LUX-PORTFOLIO, R.C. numéro B 66.907, ayant son siège social à Luxembourg, (ci dessous «la Société»), constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 883 du 7 décembre 1998.

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Lengler, Employé, demeurant à Helmdange.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des articles 1, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 31, 32, 33 et 34;
2. Modification de l'article 4 «Objet social» des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi.»

3. Refonte complète des statuts de la Société

II. Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

- a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéros 696 du 6 mai 2002 et 752 du 16 mai 2002;
- b) journal Luxemburger Wort du 6 mai 2002 et du 16 mai 2002;

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence que sur les 5.340.777 (cinq millions trois cent quarante mille sept cent soixante-dix-sept) actions actuellement en circulation 39.010 (trente-neuf mille dix) actions sont présentes ou représentées.

L'Assemblée, valablement convoquée, constate que le quorum de présence prévu par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée n'étant pas atteint, celle-ci ne peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

- Conformément à ce même article, une nouvelle Assemblée pourra être convoquée dans les formes statutaires, pour délibérer aux conditions prévues par la loi sur les susdits points à l'ordre du jour.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, J. Schmit, P. Lengler, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2002.

T. Metzler.

(44005/233/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2002.

ARTESIA LUX, ARTESIA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 11.207.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2002

«Première résolution

L'assemblée accepte la démission de leur mandat des membres du conseil d'administration actuellement en fonctions à savoir:

- Monsieur Dirk Bruneel, member of the executive committee of DEXIA SA, avec adresse privée à d'Arconatistraat 75, 1700 Dilbeek / Belgique;
 - Monsieur Renaud Greindl, avec adresse privée à rue Nisard 59, 1170 Bruxelles / Belgique;
 - Monsieur Philippe Romagnoli, avec adresse privée à Avenue des Pommiers 22, 4053 Embourg / Belgique;
 - Monsieur Rik Duyck, member of the management committee of DVV verzekeringen- Les AP assurances (Livingstonelaan 6 - 1000 Brussel), avec adresse privée à Koraalberg 18/32, 2000 Anvers / Belgique;
 - Monsieur Guido Allegart, avec adresse privée à Lange Dreef 89, 2820 Bonheiden / Belgique.
- Elle nomme administrateurs, leurs mandats échéant à la prochaine assemblée générale ordinaire:
- Monsieur Luciano Massa, Directeur de banque, avec adresse professionnelle à Brescia / Italie, via Cefalonia 62;
 - Monsieur Massimo Amato, Directeur de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 35, bd. du Prince Henri;
 - Monsieur Bruno Degrandi, Directeur de banque, avec adresse professionnelle à Brescia / Italie, via Cefalonia 62;
 - Monsieur Costantino Vitali, Directeur de banque, avec adresse professionnelle à Brescia / Italie, Corso Martiri della Libertà 13;
 - Monsieur Piero Bertolotto, Directeur de banque, avec adresse professionnelle à Milano / Italie, via Monte di Pietà 7.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société.»

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour extrait conforme

R. Neuman

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44136/206/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2002.

ARTESIA LUX, ARTESIA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 11.207.

Délibération par voie circulaire du Conseil d'Administration du 12 juin 2002

Les Administrateurs soussignés, représentant l'intégralité des membres du Conseil d'Administration, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes sur la base des articles 14 et 16 des Statuts Coordonnés.

1. M. Luciano Massa est nommé Président du Conseil d'Administration, aux termes et pour les effets prévus par les Statuts Coordonnés, en remplacement de M. Dirk Bruneel, avec pouvoir de signature de type «A».
2. M. Massimo Amato est nommé Administrateur Délégué, en remplacement de Mme Maureen Ford, chargé de la gestion journalière de la Banque sur la base des délégations de pouvoirs existantes, avec signature de type «A».
3. Messrs. Massimo Amato et Fred T. Matyn, General Manager, sont chargés de la gestion et de la représentation de la Banque vis-à-vis la Commission de Surveillance du Secteur Financier, sur base des lois et des règlements en vigueur.
4. M. M. Amato est autorisé à faire toute les inscriptions qui s'imposent dans le registre des actionnaires de la Banque suite à l'acquisition des 32.000 actions ordinaires par BANCA LOMBARDA S.p.A. et aux opérations successives d'apport qui se dérouleront sur son capital sociale.
5. Toutes les délégations de signature existantes de type «B» et «C» sont confirmés, ainsi que leurs pouvoirs respectifs d'engager la Banque.

L. Massa / M. Amato / P. Bertolotto / B. Degrandi / C. Vitali

Pour copie conforme

M. Amato

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 564, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44137/226/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2002.

MULTIADVISERS FUND, Fonds Commun de Placement.**MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE GESTION**

Sur décision du Conseil d'Administration de MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY, en sa qualité de société de gestion de MULTIADVISERS FONDS (le «Fonds»), le règlement de gestion du Fonds a été modifié, avec effet au 24 juin 2002 de la manière suivante:

1. Article 2, «Objectif et Politique de placement», sous «Politique de placement»

- Les mots suivants sont rajoutés à la fin de la première phrase:

«(ci-après un «fonds sous-jacent»).»;

- La deuxième phrase est reformulée de façon à lire:

«Ces fonds sous-jacents peuvent être ouverts ou fermés, cotés ou non, traités ou non en bourse ou sur un autre marché organisé mais offrant généralement une négociabilité mensuelle, trimestrielle ou semestrielle.»

2. Article 3, «Restrictions d'investissement»

Les restrictions d'investissement sont réécrites de façon à avoir la teneur suivante:

«La Société de Gestion devra respecter les règles suivantes:

1. Les investissements du Fonds en (i) fonds sous-jacents de type ouvert ou (ii) fonds sous-jacents de type fermé mais présentant un caractère de liquidité suffisant (cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public), devront en tout état de cause et à tout moment représenter au moins 80% des actifs nets (ne tenant pas compte des liquidités temporaires) de chaque Compartiment du Fonds;

2. La Société de Gestion ne pourra acquérir plus de 15% pour l'ensemble des Compartiments des titres de même nature émis par un même émetteur, étant entendu que cette limitation ne s'applique pas aux acquisitions de titres émis par des fonds sous-jacents de type ouvert;

3. La Société de Gestion ne pourra investir plus de 20% des actifs nets de chaque Compartiment en titres d'un même fonds sous-jacent;

4. La Société de Gestion peut contracter, à titre temporaire, des emprunts à concurrence de 25% de ses actifs nets de chaque Compartiment;

5. La Société de Gestion ne peut pas accorder des prêts ou des garanties en faveur d'un tiers.

6. La Société de Gestion n'effectue pas de ventes à découvert, étant toutefois précisé que les fonds sous-jacents peuvent effectuer ce type d'opérations.

7. La Société de Gestion n'investit pas dans des marchandises physiques ou autres biens physiques tels que des oeuvres d'art ou des antiquités, étant précisé que certains des fonds sous-jacents sélectionnés pourront utiliser des techniques de négoce portant sur ce type de biens.

Lorsque les pourcentages maximaux ci-dessus sont dépassés par suite de l'exercice de droits attachés aux titres du portefeuille d'un Compartiment ou de mouvements du marché, le Fonds doit dans ses opérations de vente avoir pour objectif prioritaire la régularisation de sa situation en tenant compte de l'intérêt des porteurs de Parts du Compartiment concerné.»

3. Article 7, «Valeur d'inventaire»

- Dans le deuxième paragraphe le mot «Fonds» est enlevé.

- Les paragraphes a), b), c), d) et e) sont remplacés par les paragraphes suivants:

«a) les titres des fonds sous-jacents de type ouvert sont généralement évalués à la dernière valeur nette d'inventaire communiquée par leur administrateur ou leur banque dépositaire. Si, depuis la détermination de cette dernière valeur nette d'inventaire, sont survenus des événements extérieurs susceptibles d'avoir une influence notable sur cette valeur, il en sera tenu compte lors de l'évaluation des titres concernés;

b) les titres des fonds sous-jacents de type fermé qui sont admis à une cote officielle ou à un autre marché organisé sont évalués au dernier cours connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif;

c) les titres des fonds sous-jacents de type fermé non admis à une telle cote ou à un tel marché organisé ou admis, mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évalués sur la base de la valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et bonne foi;

d) les autres actifs des compartiments seront évalués au prix du marché autant qu'ils soient cotés auprès d'une bourse ou qu'il existe un marché représentatif ou, à défaut, selon les principes comptables en vigueur, tout en tenant compte de leur valeur probable de réalisation;

e) les avoirs liquides sont évalués à leur valeur nominale plus les intérêts courus;

f) les valeurs exprimées en une autre devise que la devise du compartiment seront converties en monnaie du compartiment au cours moyen entre les derniers cours acheteur et vendeur connus à Luxembourg, ou, à défaut, sur la place qui est le marché le plus représentatif pour ces valeurs.»

4. Article 10, «Prix d'émission»

La fin du premier paragraphe est complétée comme suit:

«...augmenté, le cas échéant d'une commission de souscription, décrite dans le prospectus du Fonds et qui ne pourra excéder 3% du prix d'émission.»

5. Article 12, «Remboursement»

- Le paragraphe suivant est ajouté en tant que quatrième paragraphe:

«La Société de Gestion pourra imposer un montant minimum de détention pour chaque Compartiment (tel que décrit dans le prospectus du Fonds), en-dessous duquel elle pourra procéder au remboursement forcé de toutes les Parts détenues par un porteur de Parts dans le Compartiment concerné.»

- La phrase suivante est rajoutée à la fin de cet article:

«Une telle opération sera soumise à un droit de conversion qui ne pourra excéder l'équivalent de USD 200.»

6. Article 13, «Commission de Gestion»

A la fin de cet article les mots «provisionnée mensuellement et payable trimestriellement» sont remplacés par: «payable mensuellement.»

7. Article 16, «Distribution»

Le troisième paragraphe est reformulé de la façon suivante:

«Aucune distribution ne saurait être faite si de par cette distribution, les avoirs nets du Fonds devenaient inférieurs à l'équivalent du minimum requis par la loi luxembourgeoise.»

8. Article 18 «Durée du Fonds, Dissolution»

- Le début de la quatrième phrase du premier paragraphe est reformulé comme suit: «Aucune souscription de Parts ne sera plus acceptée....»

- Dans le deuxième paragraphe:

La référence à «50.000.000 LUF» est remplacée par une référence à «EUR 10 millions (10.000.000).»

La troisième phrase est reformulée comme suit:

«Dès que la décision de dissoudre un Compartiment est prise, l'émission de Parts de ce Compartiment n'est plus autorisée.»

9. Article 19, «Frais»

- Le mot «arbitrages» est rajouté sous le cinquième tiret.

- Sous le sixième tiret après les mots «calcul de la valeur d'inventaire» les mots suivants sont rajoutés «ainsi que le coût de sa publication».

Luxembourg, le 12 juin 2002

MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY

J. Elvinger

Director

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43649/260/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2002.

LUX-TOP 50, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.731.

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme de droit luxembourgeois soumise au régime des Sociétés d'Investissement à Capital Variable («SICAV») LUX-TOP 50, R.C. numéro B 59.731, ayant son siège social à Luxembourg, (ci dessous «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 460 du 25 août 1997.

Bureau

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Lengler, Employé, demeurant à Helmdange.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des articles 1, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 31, 32, 33 et 34;
2. Modification de l'article 4 «Objet social» des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi.»

3. Refonte complète des statuts de la Société

II. Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéros 696 du 6 mai 2002 et 752 du 16 mai 2002;

b) journal Luxemburger Wort du 6 mai 2002 et du 16 mai 2002;

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence que sur les 671.504 (six cent soixante et onze mille cinq cent quatre) actions actuellement en circulation 213.278 (deux cent treize mille deux cent soixante-dix-huit) actions sont présentes ou représentées.

L'Assemblée, valablement convoquée, constate que le quorum de présence prévu par l'article 67-1 de la loi du 19 août 1915 telle que modifiée n'étant pas atteint, celle-ci ne peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

- Conformément à ce même article, une nouvelle Assemblée pourra être convoquée dans les formes statutaires, pour délibérer aux conditions prévues par la loi sur les susdits points à l'ordre du jour.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, J. Schmit, P. Lengler, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2002.

T. Metzler.

(44004/233/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2002.

CHAMBERS ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 77.301.

EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 14 mars 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2000 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Monsieur Martin Melsen, agent immobilier,
demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4 rue de la Wark.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 14 mars 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28712/762/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

COMMUNICATIONS AVENIR PERSPECTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 71.346.

—
EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange, le 30 janvier 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.
PRIMECITE INVEST S.A.,
L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.
Pétange, le 30 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28714/762/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

RESTAURANT ASIATIQUE CULIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 79.683.

—
EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Rodange le 28 février 2002

La démission de Monsieur Liu Yin Bao est accepté l'assemblée lui donne décharge.

Est nommé gérant unique Monsieur Zhang Ailing.

Rodange, le 28 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28717/762/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

RESTAURANT ASIATIQUE CULIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 79.683.

—
EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Rodange le 28 février 2002

La démission de Monsieur Liu Yin Bao est accepté l'assemblée lui donne décharge.

Est nommé gérant unique Monsieur Zhang Ailing.

Rodange, le 28 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28718/762/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

47817

VANSTAR LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.771.

—
EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 25 octobre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que dix titres représentatifs aux porteurs ont été créés

Titre n° 5 donnant droit à 300 actions numérotées de 1.001 - 1.300.

Titre n° 6 donnant droit à 300 actions numérotées de 1.301 - 1.600.

Titre n° 7 donnant droit à 300 actions numérotées de 1.601 - 1.900.

Titre n° 8 donnant droit à 300 actions numérotées de 1.901 - 2.200.

Titre n° 9 donnant droit à 300 actions numérotées de 2.201 - 2.500.

Titre n° 10 donnant droit à 300 actions numérotées de 2.501 - 2.800.

Titre n° 11 donnant droit à 300 actions numérotées de 2.801 - 3.100.

Titre n° 12 donnant droit à 300 actions numérotées de 3.101 - 3.400.

Titre n° 13 donnant droit à 300 actions numérotées de 3.401 - 3.700.

Titre n° 14 donnant droit à 300 actions numérotées de 3.701 - 4.000.

Administrateurs-délégués:

Mademoiselle Caroline Dierickx, administrateur de société,
demeurant à L-4154 Esch-sur-Alzette, 11 rue Frédéric Joliot-Curée.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner Klein,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Monsieur Pascal Wagner, comptable,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
81 rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 25 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28715/762/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

CHAMBERS ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 77.301.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28726/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PRIMECITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 32.079.

—
EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 27 février 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de prélever la somme de 26,33 euros sur le bénéfice de l'année 2001 pour être affectée à la réserve légale et de reporter le bénéfice restant de 100.862,49 euros à nouveau.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée,
demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.
BUREAU COMPTABLE WAGNER PASCAL S.A.,
L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Georges Majerus,
demeurant à L-8292 Meispelt, 19 rue Kosselt.
Pétange, le 27 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28716/762/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

TAMERZA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 80.667.

—
EXTRAIT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 22 février 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable,
demeurant à L-3317, 31 rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée,
demeurant à L-3317, 31 rue de l'Ecole.
Monsieur Martin Melsen, agent immobilier,
demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4 rue de la Wark.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.
Pétange, le 22 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28719/762/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

EUROKRONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.573.

—
Extrait du procès-verbal d'une décision du Conseil d'Administration prise le 22 février 2002

Le Conseil d'Administration a nommé comme administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Diego Colombo, expert-comptable, demeurant à Montagnola en Suisse.

Pour extrait sincère et conforme

EUROKRONO S.A.

Lu et approuvé

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28748/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 10, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 64.042.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28722/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 10, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 64.042.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28723/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 10, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 64.042.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28724/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 10, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 64.042.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28725/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

ALIAS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8040 Strassen, 3, rue Relais.
R. C. Luxembourg B 76.220.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Reinsheim à L-8040 Strassen 3, rue du Relais, prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 février 2002, que la convention de domiciliation conclue en date du 29 mai 2000 entre la société ALIAS DEVELOPMENT S.A. et la société INFIGEST S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim ne produit plus d'effet juridique et est, par conséquent, dénoncée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28787/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

REUNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.848.

Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter, a été nommée administrateur avec effet au 7 décembre 2001, en remplacement de Madame Christine Louis-Haberer, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REUNION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28809/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

REUNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.848.

Statuts coordonnés avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REUNION S.A.

Signature

(28810/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

REUNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.848.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 décembre 2001

Première résolution

En vue de la conversion du capital social en euros, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001, par incorporation de réserves à concurrence de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 537,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-) sans création d'actions nouvelles. La réalité de ces réserves ressort des comptes annuels au 31 mars 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001, le capital social d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-) en trente et un mille euros (EUR 31.000).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001, la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social sera ainsi représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001, le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REUNION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28811/255/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

MEDIATOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28807/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

AGENCE IMMOBILIERE FORUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28808/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

COMMUNICATIONS AVENIR PERSPECTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 71.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28727/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

IDSP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4967 Clemency, 73A, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.177.

Le bilan au 28 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28728/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

TAMERZA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 80.667.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28729/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

URUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 59.460.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28741/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

LANOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 71.672.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28732/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

LANOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 71.672.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28733/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

LANOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 71.672.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28734/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PAPIER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28742/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 55.878.

—
Monsieur Richard Chauland-Lottet est nommé directeur technique des magasins situés 2, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg (au centre commercial Auchan), et 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en remplacement de Monsieur Christian Fix avec effet au 1^{er} février 2002.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28781/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

TERRA ROXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 48.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28730/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

TSV TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4826 Rodange, 36, rue Marcel Knauf.
R. C. Luxembourg B 74.868.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28731/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PRIMECITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 32.079.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(28735/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

MOISSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.762.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28743/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.281.

L'an deux mille deux, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures et est présidée par Madame Corine Frérot, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment mandatée par le représentant légal du gérant commandité.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Renonciation aux formalités de délais et de convocation relatives à la tenue de la présente Assemblée Générale Extraordinaire;

2.- Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

3.- Conversion du capital social de la Société de trente-sept millions sept cent quarante mille deux cents Euros (EUR 37.740.200,-) en Dollars américains, selon le taux de change en vigueur à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, soit au taux de EUR 1,-=USD 0,8812 (Bloomberg 14 mars 2002), si bien que le capital social de la Société après conversion est de trente-trois millions deux cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq Dollars américains (USD 33.256.665,-);

4.- Réduction du capital social de la Société du montant sus-indiqué de sept cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq Dollars américains (USD 756.665,-), de manière à ce que celui-ci soit ramené à un montant de trente-deux millions cinq cent mille Dollars américains (USD 32.500.000,-);

5.- Affectation à la réserve légale de la Société de la somme d'un montant de sept cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq Dollars américains (USD 756.665,-), consécutive à la réduction de capital ci-dessus;

6.- Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les sept millions cinq cent quarante huit-mille quarante (7.548.040) actions représentant l'intégralité du capital social émis, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente Assemblée Générale.

Après délibération et en accord avec le gérant, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes par vote unanime.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que les actionnaires ont renoncé aux formalités de délais et de convocation, relatives à la tenue de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de la Société de trente-sept millions sept cent quarante mille deux cents Euros (EUR 37.740.200,-) en Dollars américains, selon le taux de change en vigueur à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, soit au taux de EUR 1,-=USD 0,8812 (Bloomberg 14 mars 2002), si bien que le capital social de la Société après conversion est de trente-trois millions deux cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq Dollars et américains (USD 33.256.665,-)

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société du montant sus-indiqué de sept cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq Dollars américains (USD 756.665,-), de manière à ce que celui-ci soit ramené à un montant de trente-deux millions cinq cent mille Dollars américains (USD 32.500.000,-).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter entièrement à la réserve légale la somme d'un montant de sept cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq Dollars américains (USD 756.665,-), consécutive à la réduction de capital ci-dessus.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide que l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social souscrit émis et libéré de trente-deux millions cinq cent mille Dollars américains (USD 32.500.000,-) divisé en une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après Actions de Gérant Commandité) et sept millions cinq cent quarante-huit mille trente-neuf (7.548.039) Actions de Commanditaires détenues par l'Actionnaire Commanditaire (ci-après Actions de Commanditaires) sans valeur nominale.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépens, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Frérot, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 12CS, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

J. Elvinger.

(28784/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28785/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

INDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28744/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

GENERAL DEVELOPMENT ACTIVITIES - G.D.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.050.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28745/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28749/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

GALLIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.552.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28746/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

FFAUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(28747/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

MAASKADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.495.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28750/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

COMINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.618.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28751/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.715.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28752/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.103.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 avril 2002.

G. Lecuit.

(28753/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.235.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28754/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

ESCALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28755/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

BRUNN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28758/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SMARAGTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28759/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

DAGOBERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28760/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

GERVESTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28761/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

DI-LUX, DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 56.556.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 21 décembre 2001

«... En vertu de cette autorisation, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents).

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 3.159,71 (trois mille cent cinquante-neuf euros et soixante et onze cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

«Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.»

«En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur ou à Monsieur Pierre Lentz agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour extrait conforme délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28776/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

DI-LUX, DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 56.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28777/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28762/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PHARMATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 65.365.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} février 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2002, volume 865, folio 82, case 12,

- que le capital souscrit de la société PHARMATEC S.A. a été converti, à la date du 1^{er} février 2002 de francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en Euros (EUR) au taux de conversion d'un (1) Euro=LUF 40,3399 de sorte que le capital souscrit de la société après conversion, suppression de la valeur nominale des actions et augmentation de capital se trouve désormais fixé à trente et mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale et par ce même acte, l'article trois premier paragraphe des statuts de la société, relatif au capital social, a été modifié en conséquence.

- que le capital autorisé a été de même converti et augmenté de sorte qu'il se trouve désormais fixé à trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-) représenté par des actions sans mention de valeur nominale.

Belvaux, le 11 avril 2002.

Pour extrait conforme

J.-J. Wagner

(28796/239/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PHARMATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 65.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(28797/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28763/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

BANCO MERCANTIL DE SAO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.996.

Le bilan, le compte de profits et pertes avec annexe au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

(28780/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

BUENOS AIRES DISENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.

L'an deux mille deux, le sept mars.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Mariangela Rossi, employée privée, demeurant à L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.

2.- Monsieur Daniel Louis, commerçant, demeurant à L-2340 Luxembourg, 32, avenue Michel Rodange.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, Mademoiselle Mariangela Rossi, prédite, de deux cent cinquante parts sociales (250) et Monsieur Daniel Louis, prédit, de deux cent cinquante parts sociales (250) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée BUENOS AIRES DISENO, S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 20, du 13 janvier 1995;

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 2, du 2 janvier 1998;

et modifiée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 383, du 27 mai 2000.

Monsieur Daniel Louis, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Mademoiselle Mariangela Rossi, prédite, ici présente, ce acceptant, deux cent cinquante parts sociales (230) sur les deux cent cinquante parts sociales (250), lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de six mille cent quatre-vingt-dix-sept euros virgule trente cents (EUR 6.197,34) qui a été payé comptant directement, dès avant ce jour, par la cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire, prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés et entre associés.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) soit en Euros douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros, virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 27 septembre 1994.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Mademoiselle Mariangela Rossi, prédite, cinq cents parts sociales	500 parts
Total: cinq cents parts sociales.	500 parts

Déclaration

Les parties précisent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de sept cents Euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Rossi, D. Louis, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2002, vol. 876, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2002.

N. Muller.

(28428/224/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2002.

BUENOS AIRES DISENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 mars 2002, numéro 205 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2002, volume 876, Folio 31, case 5, de la société à responsabilité limitée BUENOS AIRES DISENO, S.à r.l. avec siège social à Mersch, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 septembre 1994, publié au mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 20, du 13 janvier 1995, avec capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) soit en Euros douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 12.394,67) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-quatre virgule soixante dix-huit Euros (EUR 24,78) chacune, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Mademoiselle Mariangela Rossi, employée privée demeurant à L-2220 Luxembourg, cinq cents parts so-	500 parts
cialles	

Total: cinq cents parts sociales.	500 parts
--	-----------

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2002.

Pour extrait

N. Muller

Notaire

(28429/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2002.

EUROFEDERAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 27.019.

Décision du Conseil d'administration du 12 novembre 2001 prise par voie circulaire

Les Administrateurs ont décidé à l'unanimité de transférer la fonction d'agent domiciliataire assurée jusque là par AL-COR BANK LUXEMBOURG S.A. à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, avec effet au 28 février 2002. Le siège social de la SICAV EUROFEDERAL sera transféré ainsi à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28830/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SOTREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.884.

L'an deux mille deux, le vingt février.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Philippe Vanderhoven, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SOTREX S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66884, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 11 du 8 janvier 1999;

dont le capital social a été converti d'un million d'écu (1.000.000,- XEU) en un million d'euro (1.000.000,- EUR) et le capital autorisé de cinq millions d'écu (5.000.000,- XEU) en cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR), par décision du conseil d'administration du 11 novembre 1999, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 1018 du 31 décembre 1999;

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 4 février 2002, en voie de publication au Mémorial C;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 février 2002; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé. Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme SOTREX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million d'euro (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux tenues de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 février 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de quatre millions d'euro (4.000.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million d'euro (1.000.000,- EUR) à cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme SOCAMIL S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

V.- Que les quarante mille (40.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme SOTREX S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre millions d'euro (4.000.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at five million Euro (5,000,000.- EUR), represented by fifty thousand (50,000) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid in.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of the Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.»

Version française:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions d'Euro (5.000.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions chacune d'une valeur nominale de cent Euro (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-trois mille cent euro.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prénommé a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Vanderhoven, A. Schwachtgen.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2002, vol. 517, fol. 22, case 5. – Reçu 40.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 avril 2002.

J. Seckler.

(28802/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SOTREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 66.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(28803/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

**RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.789.

L'an deux mille deux, le dix avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

constituée sous la dénomination de RAVEX HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 10 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 498 du 22 octobre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 458 du 15 novembre 1994, modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Frank Molitor, le 18 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 432 du 5 septembre 1995, modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Frank Molitor, le 18 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 346 du 3 juillet 1997, et modifiés suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C,

société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 44.789.

Bureau

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une soparfi, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2002;

2. Le cas échéant, modification de l'article 2 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929, ainsi que de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»;

3. Changement de la dénomination de la société de RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A. en RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A.;

4. Modification de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A.»;

5. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 543,10 en vue de le porter de EUR 516.456,90 à EUR 517.000 sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient;

6. Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 235;

7. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.068.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au Conseil d'Administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé;

8. Modification de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 517.000 (cinq cent dix-sept mille euros), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 235 (deux cent trente-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.068.000 (deux millions soixante-huit mille euros) qui sera représenté par 8.800 (huit mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 235 (deux cent trente-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 9 avril 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»;

9. Ratification de la cooptation de Monsieur Reno Maurizio Tonelli comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Henri Grisius, démissionnaire.

II.- Il existe actuellement 2.200 (deux mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée et représentant l'intégralité du capital social de cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 516.456,90).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une soparfi, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Et de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A. en RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A., en conséquence, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 543,10 (cinq cent quarante-trois euros et dix cents) en vue de le porter de EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents) à EUR 517.000 (cinq cent dix-sept mille euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

Ladite augmentation de capital a été libérée par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 543,10 (cinq cent quarante-trois euros et dix cents) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 235 (deux cent trente-cinq euros).

Sixième résolution

L'assemblée. décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 2.068.000 (deux millions soixante-huit mille euros) avec émission d'actions nouvelles et d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Septième résolution

Par suite des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 517.000 (cinq cent dix-sept mille euros), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 235 (deux cent trente-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.068.000 (deux millions soixante-huit mille euros) qui sera représenté par 8.800 (huit mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 235 (deux cent trente-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 9 avril 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen, comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Henri Grisius, démissionnaire.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: J. Seil, C. Evrard, A. Uhl, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 134S, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 avril 2002.

T. Metzler.

(28805/222/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

**RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 avril 2002.

Signature.

(28806/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 49.406.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 avril 2002, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2002, volume 566, folio 95, case 2, que

- Monsieur Delio Fabbri, demeurant au 16, Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg,
- Monsieur Antonio Do, demeurant à Via Pruneto 8, I-12043 Canale (Cn), Italie,
- Monsieur Roberto Dorigo, demeurant à Via Artigianelli, 4 - Monza, Italie,
- Monsieur Filippo Ferrua Magliani, demeurant au 41, Corso Stati Uniti, I-10129 Torino, (Italie),
- Monsieur Alessandro Lorenzi, demeurant à STR. C. Ferrero di Cambiano 1, Moncaglieri (To), Italie,
- Monsieur William Giuseppe Salice, demeurant au 83, rue de Bastogne, B-6700 Arlon, Belgique,

ont été nommés comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de 2002.

(ARTHUR) ANDERSEN LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg est nommé comme Commissaire jusqu'à l'approbation des comptes annuels au décembre 2002.

Monsieur Roberto Dorigo,
Monsieur Filippo Ferua Magliani,
Monsieur Alessandro Lorenzi,
Monsieur William Giuseppe Salice,
Monsieur Giuseppe Ceresa,
Monsieur Delio Fabbri,
Monsieur Antonio Do,

ont été nommés comme Fondés de Pouvoirs de Catégorie A et B avec les pouvoirs cités ci-dessous:

1) Pouvoirs des Fondés de Pouvoirs de Catégorie A:

1. Représenter la société envers les tiers et les administrations publiques, conclure et résilier tous accords avec ces derniers, le tout dans le cadre de la gestion ordinaire de la société. En particulier, mais sans que cette indication soit limitative, ce pouvoir comprend la possibilité de stipuler tous contrats relatifs à:

1.1 l'achat et la vente de produits finis, semi-finis, matières premières, matériel de consommation, marchandises en général;

1.2. l'achat et la prestation de services de publicité, d'objets et d'activités promotionnels, le tout en vue de la commercialisation des produits et, en général, des services dont à l'article 3 des statuts;

1.3. l'achat, la vente, l'échange, la prise en location et en commodat de biens mobiliers, de systèmes informatiques, d'éléments de décoration, d'équipements, de motocycles et de véhicules automobiles, etc., en engageant la société pour

un montant non supérieur à 100.000,- EUR (cent mille), ou à l'équivalent en devise locale, pour chaque opération ou cumul d'opérations destinées à la poursuite d'un seul objectif;

1.4. conclure et résilier tous contrats de bail et de location en général de biens immobiliers actifs ou passifs, pour une durée maximale de trois ans

1.5. stipuler tous contrats pour l'utilisation de moyens publicitaires, de recherches techniques, commerciales, de marché et des conseils y relatifs.

2. Nommer tous représentants avec ou sans dépôt, agents ou mandataires en général, à l'exclusion des agents et mandataires désignés en exclusivité.

3. Conclure tous contrats de services, distribution de marchandises et de produits finis, ainsi que tous contrats nécessaires pour accomplir l'objet social d'une durée maximale d'un an et résilier lesdits contrats.

4. Engager et licencier les travailleurs de la société à l'exception du personnel ayant des fonctions dirigeantes, en fixant leurs conditions d'engagement et d'emploi et leur rémunération, avec la faculté de modifier ces conditions. Ce pouvoir comprend le pouvoir de représenter la société devant les organisations sectorielles et les administrations publiques pour toutes les activités et procédures liées aux engagements et à l'exécution correcte des formalités légales et administratives. Suspendre ce personnel et résilier le contrat de travail en convenant des indemnités. Conclure et modifier tous contrats de consultation professionnelle.

5. Stipuler tous contrats de transport et d'expédition, ainsi que les assurances y relatives.

6. Rédiger, accepter et signer tous cahiers des charges et de fournitures, tous certificats de livraison et de restitution, de constatation, de contrôle.

7. Signer les documents bancaires utiles en vue de l'importation et de l'exportation, les factures de vente pour l'exportation, signer et endosser les connaissements, les bons de livraison, les lettres de voiture et de transport aérien, les reçus de prise en livraison, représenter la société devant les autorités douanières compétentes.

8. Procéder à toutes révisions et liquidations de comptes et de postes créditeurs et débiteurs, en acceptant toutes transactions, compromis et concordats extrajudiciaires.

9. Provoquer toutes saisies, saisies-arrêts, actes d'opposition et les révoquer, soigner l'exécution des jugements, intenter tout acte conservatoire et exécutoire, y compris la vente forcée de marchandises, demander l'apposition et l'enlèvement de scellés, représenter la société dans tous jugements de faillite, faire toute proposition de crédit y relatives, voter dans tous concordats, discuter de tous comptes de liquidation y relatifs, exiger tous partages partiels et définitifs, intervenir dans tous concordats préventifs en accomplissant en général pour les opérations précitées tout ce qui est prescrit par les procédures prévues en la matière, inscrire toutes hypothèques sur les biens des débiteurs, constituer tous nantisements sur les biens, procéder à toutes radiations y relatives en signant les actes de consentement nécessaires.

10. Représenter la société dans les causes devant les autorités judiciaires compétentes, à tous degrés d'appel, tribunaux administratifs et procédures d'arbitrage, intenter tous litiges et introduire toutes actions, nommer et révoquer tous avocats et procureurs, aussi bien au civil qu'au pénal, avec la faculté de transiger les litiges sur le plan judiciaire et extrajudiciaire.

11. Adopter toute mesure de protection des biens de la société ou des biens confiés par celle-ci en dépôt à des tiers.

12. Représenter la société devant les organes, de quelque degré et type que ce soit, des administrations de l'État, des organismes publics locaux et Chambres de Commerce pour le règlement de toute question de leur ressort, accepter toutes conditions et engagements, même de nature financière, signer tous actes, contrats, conventions, règlements, instances, recours, dénonciations, déposer et retirer toutes sommes et valeurs en délivrant quittance, décharges et libérations.

13. Retirer la correspondance ordinaire, recommandée, assurée, les télégrammes et le câblogrammes, les échantillons, les paquets et les colis de tout genre, payer les ports et les chèques y relatifs et délivrer quittance.

14. Signer la correspondance relative aux actes et opérations administratives énoncées ci-dessus.

15. Délivrer et révoquer toute procuration et mandat à d'autres membres du personnel de la société, ainsi qu'à des tiers, pour l'exécution des actes et des opérations administratives énoncées dans les articles qui précèdent.

Ils exerceront ces pouvoirs par signature individuelle.

Les activités prévues au point 1.3. engageant la société pour un montant supérieur de 100.000,- EUR (cent mille), ou l'équivalent en monnaie locale, pour chaque opération, nécessiteront la signature conjointe de deux fondés de pouvoirs.

Tous les fondés de pouvoirs susmentionnés feront toujours précéder leur signature de la raison sociale de la société.

Le présent mandat ne comporte aucune rémunération et doit donc s'entendre comme étant octroyé à titre purement gratuit.

2) Pouvoirs des Fondés de Pouvoirs de Catégorie B:

1. Stipuler tous contrats pour la délivrance de fidéjussions et de polices fidéjussaires, en délivrant toutes lettres d'acceptation et de contre-garantie.

2. Etablir et mettre un terme à tous rapports avec des Instituts de Crédit, négocier et accepter tous financements ou lignes de crédit à court terme avec des Instituts de Crédit en faveur de la société, à l'exception de ceux qui comportent la délivrance d'hypothèques, de nantisements ou d'autres contraintes, même non réelles.

3. Acquérir, vendre, échanger, déposer pour le compte de la société, auprès d'instituts de crédit ou d'autres organismes, au titre de conservation et d'administration, tous titres publics ou privés, ou certificats de substitutifs ou valeurs en général.

4. Emettre tous ordres de paiement et chèques, effectuer tous prélèvements sur les comptes courants postaux et sur les comptes courants même passifs que la société entretient avec tout Institut de Crédit au Luxembourg et à l'étranger, dans les limites des garanties octroyées.

5. Renouveler, endosser et exiger toutes lettres de change et traites, chèques circulaires et bancaires, titres de crédit en général, même établis en devise étrangère, le tout en vue du versement au crédit de la société.

6. Encaisser tous dividendes, bénéfices, intérêts, remboursements d'impôts ou de droit de douane ou d'autre nature, primes relatives à des actions ou des obligations, et à des participations dans des entreprises nationales ou étrangères, en délivrant quittance.

7. Stipuler, modifier ou résilier tous contrats d'assurance de tout type, en signer les polices, les annexes de modification, les déclarations d'application de polices ouvertes, les actes de régulation des primes, les déclarations de sinistre, les actes de liquidation et les reçus libératoires pour la détermination des dédommagements; représenter la société vis-à-vis des agents d'assurance, des courtiers et des intermédiaires, avec la faculté de passer les accords avec ces derniers.

8. Représenter la société devant les bureaux des douanes, les bureaux techniques, les administrations fiscales, les bureaux du cadastre, les Chambres de Commerce, dans tous les dossiers, sans aucune exception, relatifs à des impôts, des taxes, des charges, des accessoires, des contributions de tout genre et de toute dénomination, des agios, avec faculté de signer toutes déclarations, dénonciations, demandes et recours, concordats, procès-verbaux de contestation, de constatation et contravention.

9. Délivrer et révoquer toutes procurations et mandats aux autres membres du personnel de la société, ainsi qu'aux tiers, pour l'exécution des actes et des opérations administratives énoncées dans les articles qui précèdent.

Ils exerceront ces pouvoirs par la signature conjointe de deux d'entre eux.

Toutefois, pour toute activité impliquant un engagement de la société pour un montant inférieur à 10.000, -EUR (dix mille), ou l'équivalent en monnaie locale, la signature individuelle d'un des mandataires sera suffisante.

Tous les fondés de pouvoir susmentionnés feront toujours précéder leur signature de la raison sociale de la société.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(28844/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

HARMONY CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 84.010.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 mars 2002

Les associés à la majorité absolue, décident:

1. de nommer Monsieur Klaus Fuchs, employé privé, demeurant à L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, à la fonction de gérant avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

2. d'accepter la démission de Madame Christine Labussière, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 8, rue de la Résistance, en tant que gérante de la société, et lui conférer pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 567, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28821/804/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

HARMONY CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 84.010.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 20 mars 2002 entre les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

1. Monsieur Klaus Fuchs, employé privé, demeurant à L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, quatre-vingt- 99
dix-neuf parts

2. Monsieur Roland Mertens, consultant fiscal, demeurant à L-3861 Schifflange, 108, rue de Noetzange, une part 1

Total des parts: cent parts. 100

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2002.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 567, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28822/804/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mars 2002, numéro 232 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2002, volume 876, Folio 40, case 4, de la société à responsabilité limitée EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l. avec siège social à Steinsel, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 6 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1107, du 2 avril 1990, avec capital social est fixé à trente-sept mille deux cents Euros (EUR 37.200,-) représenté par trois cents parts sociales (300) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Gianfranco Mirizzi, gérant, demeurant à Steinsel, trois cents parts sociales	300 parts
Total: trois cents parts sociales	300 parts

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2002.

Pour extrait

A. Biel

Notaire

(28425/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2002.

**COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTELLERIE S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.384.

L'an deux mille deux, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERS POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTELLERIE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.384,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 19 mars 1997,

modifiée pour la dernière fois suivant réunion du Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 662 du 22 août 2001.

La séance est ouverte à quinze heures (15.00) sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliqués, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagonange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices reportés tels qu'ils ressortent du bilan au 31 décembre 2000 approuvé et du bilan au 31 décembre 2001, non encore approuvé, à concurrence de EUR 1.105,90 en vue de porter le capital souscrit de EUR 130.144,10 à EUR 131.250,- sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes afin de le porter à EUR 25,- par action, chaque actionnaire souscrivant proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

2. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- chacune.

3. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.500.000,- avec émission d'actions nouvelles, et autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, et d'émettre des emprunts obligataires dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

4. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

«Le capital souscrit est fixé à EUR 131.250,- (cent trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 5.250 (cinq mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) qui sera représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la signature du présent acte (2 avril 2002) et prenant fin le 2 avril 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paieraient du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de mille cent cinq euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.105,90) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille cent quarante-quatre euros dix cents (EUR 130.144,10) à cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 131.250,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes afin de le porter à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Libération

L'assemblée générale extraordinaire a constaté que la totalité du montant de mille cent cinq euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.105,90) correspondant à l'augmentation du capital, a été libérée par incorporation de bénéfices reportés, tels qu'ils ressortent du bilan au 31 décembre 2000 approuvé et du bilan au 31 décembre 2001, non encore approuvé, chaque actionnaire ayant souscrit proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient,

La preuve de l'existence des bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan au 31 décembre 2000 approuvé et du bilan au 31 décembre 2001, non encore approuvé.

Ces pièces resteront annexées aux présentes après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) avec émission d'actions nouvelles, et autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, et d'émettre des emprunts obligataires dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 131.250,-), représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) qui sera représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la signature du présent acte (2 avril 2002) et prenant fin le 2 avril 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.375,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quinze (15.15).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, P. Lentz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2002, vol. 518, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 avril 2002.

J. Gloden.

(28861/213/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTELLERIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(28862/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

METELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 66.451.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 566, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

Signature

Un mandataire

(28823/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

NATILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28764/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SOMERVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28765/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

POMPADOUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28766/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002. G. Lecuit.
(28767/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

FESKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002. G. Lecuit.
(28768/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SGT, SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Monsieur Thierry Tytgadt a donné sa démission en tant qu'Administrateur avec effet au 31 décembre 2001.
En remplacement des places vacantes, Messieurs Marc Crohain et Yves Goffaux ont été nommés Administrateurs.
Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société de Gestion et Travaux S.A.
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28851/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PRO INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 35.662.

Statuts coordonnés avec effet au 1^{er} octobre 2001 suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO INVESTMENT S.A.H.

Signature

(28812/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PRO INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 35.662.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 décembre 2001

Cinquième résolution

Dans le cadre de la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, avec effet au 1^{er} octobre 2001, par incorporation de réserves à concurrence de vingt-quatre mille deux cent francs luxembourgeois (LUF 24.200,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre millions six cent cinquante-deux mille cinq cents (LUF 54.652.500,-) francs luxembourgeois à cinquante-quatre millions six cent soixante-seize mille sept cents (LUF 54.676.700,-) francs luxembourgeois sans création d'actions nouvelles. La réalité de ces réserves ressort des comptes annuels au 30 septembre 2001.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 1^{er} octobre 2001, le capital social de cinquante-quatre millions six cent soixante-seize mille sept cents (LUF 54.676.700,-) francs luxembourgeois en un million trois cent cinquante-cinq mille quatre cents (EUR 1.355.400,-) euros.

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer, avec effet au 1^{er} octobre 2001, la désignation de la valeur nominale des actions. Le capital social sera ainsi représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, avec effet au 1^{er} octobre 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million trois cent cinquante-cinq mille quatre cents (EUR 1.355.400,-) euros représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO INVESTMENT S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28813/255/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

PRO INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 35.662.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 novembre 1991.

Le bilan et l'annexe établis au 30 septembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 82, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO INVESTMENT S.A.H.

Signature

(28814/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

BLUE RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.056.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(28769/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.849.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(28770/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

BRAINZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.575.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(28771/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.031.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 avril 2002.

G. Lecuit.

(28772/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

BLAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.571.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 avril 2002.

G. Lecuit.

(28773/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

S.I.P.E.F. 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.015.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 566, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour S.I.P.E.F. 1, S.à r.l.

M. Bogers

(28853/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28774/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(28775/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

NCP, NEW COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.242.

Statuts coordonnés avec effet au 1^{er} janvier 2002 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS

Signature

(28815/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

NCP, NEW COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.242.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 décembre 2001

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.400.000,-) en cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-cinq euros (EUR 59.494,45).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social sera ainsi représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir, à partir du 1^{er} janvier 2002, le capital autorisé de quarante-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 47.600.000,-) en un million cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-treize euros et dix-huit cents (EUR 1.179.973,18).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2002, l'article 5 des statuts et le premier alinéa de l'article 6 pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-cinq cents (EUR 59.494,45), divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.»

«Art. 6. Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence d'un million cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-treize euros et dix-huit cents (EUR 1.179.973,18) pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-cinq cents (EUR 59.494,45) à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-trois cents (EUR 1.239.467,63) par la création de quarante-sept mille six cents (47.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28816/255/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

EV-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 84.058.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 mars 2002

Première résolution

L'assemblée donne la démission de la société VAN CAUTER, S.à r.l., de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire aux Comptes remplaçant Monsieur Gustaaf Saeys, comptable, demeurant 21, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Gustaaf Saeys prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EV-INVEST S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2002, vol. 566, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28818/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

ERWILUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven.

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des associés

Le 12 novembre 2001 à 14.00 heures, les associés de la société ERWILUX, GmbH se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Niederanven.

Sont présents les associés suivants:

1. Roger Graffé	50 parts
Total:	50 parts

Ordre du jour:

Conversion du capital en Euro.

Résolution

En vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 les associés décident de convertir le capital actuel de LUF 1.250.000,- représenté par 50 parts de LUF 25.000,- chacune en EUR 31.000,- représenté par 50 parts de EUR 620,- chacune après un versement de EUR 13,31 de l'actionnaire R. Graffé.

ERWILUX, GmbH

R. Graffé

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28825/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SCIP-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 43.481.

Statuts coordonnés au 2 avril 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28827/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.059.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 mars 2002

Première résolution

L'assemblée donne la démission de Monsieur Wim Van Cauter, de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire aux Comptes remplaçant Monsieur Gustaaf Saeys, comptable, demeurant 21, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Gustaaf Saeys prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMAC S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2002, vol. 566, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28819/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

SMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.059.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 décembre 2001

Résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital de 1.250.000,- LUF avec 537,- LUF pour l'amener jusqu'à 1.250.537,- LUF (soit 31.000,- EUR) et de reconverter le capital en 31.000,- EUR, tout cela à partir du 1^{er} janvier 2002 sans émettre des nouvelles actions. Le capital sera ainsi représenté par 100 actions de 310,- EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMAC S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2002, vol. 566, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28820/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

NTECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.077.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03347/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.661.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *17 juillet 2002* 14.30 heures, au siège social de la Société au 69, route d'Esch, Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Possibilité pour le Conseil d'Administration de créer des classes d'actions; en conséquence, modification de l'Article 5, quatrième alinéa des Statuts qui se lira comme suit:

«Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes d'actions supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou des classes d'actions existants ne soient pas modifiés par cette création.»

2. Possibilité de postposer une demande de rachat ou de conversion introduite un même jour d'évaluation qui représenterait plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment; en conséquence, modification de l'Article 21, deuxième alinéa des Statuts auquel on ajoutera une deuxième phrase qui se lira comme suit:
«Toutefois, la Société n'est pas tenue d'exécuter les demandes de rachat et de conversion introduites un même jour d'évaluation représentant plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment. Le conseil d'administration pourra convenir que tout ou partie des demandes qui excéderaient ce pourcentage seront différées, sur une base prorata, pour une durée qu'il déterminera, mais qui ne pourra pas excéder 5 jours ouvrables bancaires.»
3. Suppression du cas de suspension (f) de l'Article 22 des Statuts.
4. Désolidarisation des compartiments; en conséquence, modification de l'Article 23, point D, (e) deuxième alinéa des Statuts, qui se lira comme suit:
«Le conseil d'administration peut réaffecter les avoirs ou les engagements préalablement affectés par lui-même si selon lui les circonstances le requièrent. La Société constitue une seule et même entité juridique. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec les créanciers de la Société, chaque compartiment est exclusivement responsable de toutes les dettes, engagements et obligations qui lui incombent. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

L'Assemblée Générale ne délibérera valablement que si la moitié du capital est représenté. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux-tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette Assemblée.

En cas de défaut de quorum lors de cette première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée sera convoquée et aura lieu à la même adresse avec le même ordre du jour le 21 août 2002. Cette deuxième Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux-tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires au porteur devront déposer leurs certificats d'actions 5 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée au domicile de la Société, où auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le Prospectus sera mis à jour en conséquence et sera disponible au siège social de notre Société.

I (03498/755/42)

Le Conseil d'Administration.

INTERVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.387.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2002 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03348/534/15)

Le Conseil d'Administration

IGMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.364.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03350/534/16)

Le Conseil d'Administration.

47848

DIXIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.079.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03351/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BAGNADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.825.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03352/534/15)

Le Conseil d'Administration.

AL.CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.041.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03353/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LE CARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.311.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (03460/696/14)

Le Conseil d'Administration.

UKEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.279.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (03362/795/16)

Le Conseil d'Administration.

POCOLUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03464/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 juillet 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03071/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ERIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.002.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 9 juillet 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03237/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03072/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03073/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juillet 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03074/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BENTEX TRADING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.657.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juillet 2002 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.
4. Divers.

II (03300/005/15)

Le Conseil d'Administration.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03075/795/14)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03076/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HOLLEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.515.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03077/795/14)

Le Conseil d'Administration.

OUTRE-MER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 8 juillet 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03243/534/15)

Le Conseil d'Administration.

5M EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C. Luxembourg B 70.264.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 8 juillet 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03244/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ORLEANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.427.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 9 juillet 2002 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (03248/806/16)

Le Conseil d'Administration.

MULTI-FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.824.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de MULTI-FUNDS, qui se tiendra au 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 9 juillet 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002.
5. Nomination de ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

La présente Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Afin d'assister à l'Assemblée du 9 juillet 2002 à 15.00 heures, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou bureau de la BBL ou CREDIT EUROPEEN S.A.

II (03345/755/23)

Le Conseil d'Administration.

47853

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 juillet 2002 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (03251/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MINERALS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C. Luxembourg B 27.482.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu, le 10 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03252/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ING INDEX LINKED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.912.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING INDEX LINKED FUND, qui se tiendra au 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 9 juillet 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002.
5. Nomination de ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

La présente Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Afin d'assister à l'Assemblée du 9 juillet 2002 à 14.00 heures, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou bureau de la BBL ou CREDIT EUROPEEN S.A.

II (03346/755/23)

Le Conseil d'Administration.

LYERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.170.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière le *10 juillet 2002* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
- g. divers.

II (03265/045/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.371.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *11 juillet 2002* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03291/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MYTALUMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *8 juillet 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.
4. Divers.

II (03299/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BENARES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.666.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *10 juillet 2002* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03295/029/19)

Le Conseil d'administration.

INVERLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 juillet 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03296/029/19)

Le Conseil d'administration.

R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.823.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (03301/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juillet 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03334/696/17)

Le Conseil d'Administration.

TRADE & POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.810.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03335/696/14)

Le Conseil d'Administration.

DEBUSSY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.077.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03402/817/18)

Le Conseil d'Administration.

EDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 65.073.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 septembre 2000 que Maître René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs fut augmenté de 3 à 4. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

Signature
Un mandataire

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 566, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28824/779/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.
